



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

Au sommaire de ce numéro :

- Droit à la formation syndicale: **12 jours par an**
- Observatoire du stress: et si vous nous contactiez plutôt ?

Droit à la formation syndicale

Tout salarié-e a droit à des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale.

En effet depuis de nombreuses années le code du travail permet à toutes et tous de se former « syndicalement » que l'on soit syndiqué ou non. [lien](#) ou <http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

Depuis la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du travail permet de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une demi-journée minimum.

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

Ce congé de formation permet à tout salarié-e, sans condition d'ancienneté, de participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, environnementale ou syndicale pour se préparer à l'exercice de fonctions syndicales. La durée de ce congé est limitée. Pendant ce congé, le salarié bénéficie du maintien de sa rémunération. Des dispositions conventionnelles (conventions ou accords collectifs) peuvent prévoir des dispositions plus favorables.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale est ouvert à l'ensemble des salariés (adhérents ou non à un syndicat).

Chaque salarié du secteur privé a droit à 12 jours de congé formation par an (18 jours pour les animateurs de stage et pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales), dans la limite d'un plafond déterminé par la taille de l'entreprise.

Alors n'hésitez plus, si vous souhaitez mieux comprendre la vie sociale de notre entreprise contactez la **CGT** et venez vous former

Adhérez à la l' Ugict-CGT (Lien)
pour un
progrès social pour tous

Venez vous informer!



Si vous préférez remettez ce bulletin à un-e représentant-e **CGT**

Ensemble dans le syndicat nous serons plus fort

NOM:		Prénom:	
Courriel:			
Téléphone			
Service			
Adresse			
Code Postal		Ville	

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens

Observatoire du stress: et si vous nous contactiez plutôt ?

L'observatoire du stress est accessible à toutes et tous à tout moment. Vos syndiqués également !! Alors que choisir ?

Vous nous remontez souvent l'inutilité des enquêtes menées dans chaque entité. Trop nombreuses, trop édulcorées et trop "pour bien faire". Quand aux résultats ils sont loin de refléter le terrain en ne retranscrivant que trop rarement la réalité du travail. Les managers sont eux pris entre l'obligation de mener ces enquêtes et le risque suite aux résultats de devoir, au mieux, mettre en place un énième plan d'actions et, au pire, subir quelques reproches.

L'observatoire du stress, est lui mené par la médecine du travail et présenté en CSSCT. Il reste un outil de l'entreprise, mis en place pour répondre aux obligations légales.

Il a l'avantage de pointer les responsabilités de la Direction qui en tant qu'employeur a une obligation de résultat et de moyen pour préserver la santé et la sécurité aussi bien physique que mentale des employés .

Alors face aux risques psychosociaux qui augmentent dû à la mise en place d'organisations du travail abracadabrantesques, l'imposition du Flex Office, le refus d'accord sur le télétravail, des charges de travail en forte hausse, etc... que faire ?

- Se rendre à l'infirmerie et remplir une enquête observatoire du stress ? C'est le moyen de pointer les décisions de la Direction, qui engendrent du mal être.
- Contacter la **CGT** ? C'est assurément être écouté-e et défendu-e, pour que nos droits élémentaires au travail soient respectés. Chacun doit se sentir serein lorsqu'il effectue ses tâches, quel que soit son service, son lieu de travail et son niveau hiérarchique.



N'hésitez plus, demandez à réaliser à l'infirmerie un test d'observatoire du stress mais surtout parlez-en à vos représentant-e-s **CGT.**